

# Edition spéciale LPC

Loi sur les Pensions Complémentaires



## La loi entre en vigueur !

Nous vous l'annonçons déjà dans notre édition du mois d'avril et ils sont enfin là : les arrêtés royaux relatifs à la loi sur les pensions complémentaires (LPC) du 28 avril 2003 ont été publiés le 14 novembre dernier.

Les modifications les plus importantes prévues par la LPC se concrétisent par cette publication. Certaines mesures sont entrées en vigueur immédiatement, d'autres à partir du 1er janvier 2004.

Par l'intermédiaire de notre magazine Life Manager Info dont le 29ème numéro vient de paraître, et des différents séminaires que nous organisons à votre attention, nous vous avons déjà tenu informé, pendant ces trois dernières années, des objectifs et des conséquences de la LPC. Nous continuerons à le faire cette année encore. D'ici là, nous vous invitons à nous adresser toutes les questions que vous pourriez vous poser par le biais de notre ServiSite (1) [www.servisite.fortisemployeeforbenefits.be](http://www.servisite.fortisemployeeforbenefits.be).

Actuellement, une équipe d'experts au sein de Fortis Employee Benefits étudient les impacts de la nouvelle loi sur les règlements d'assurance de groupe et identifient dans votre règlement les éléments qui ne seraient plus en conformité avec la nouvelle loi.

Dès aujourd'hui, nous débutons une campagne d'adaptation des règlements dans les délais qui nous sont impartis par la législation. Vous et vos collaborateurs pouvez donc être parfaitement rassurés quant au bon déroulement des futures adaptations de vos règlements d'assurance de groupe.

Pour votre facilité, nous vous procurons à nouveau grâce à cette édition spéciale un aperçu synthétique des principales nouvelles dispositions en matière sociale et fiscale. Prenez le temps de vous attarder sur la mise à jour du timing qui devrait être respecté. C'est un document assez technique que vous conserverez sûrement à portée de main. Nous y avons ajouté une nouvelle check-list qui vous permettra de vérifier si votre engagement actuel est conforme en tenant compte des modifications les plus importantes.

Fortis employee Benefits, en collaboration avec votre courtier ou consultant, met un point d'honneur à vous accompagner dans ce changement législatif important et à rendre vos engagements conformes à la LPC.

**Nouvelle édition**  
suite à la parution de la Loi

Loi Vandebroucke:  
Ce que vous devez savoir  
en matière sociale et fiscale

Fortis Employee Benefits

**Bart De Smet**  
Administrateur-Directeur

(1) ServiSite vous offre, en tant qu'employeur, des facilités de service on-line pour la gestion administrative de votre engagement de pension extralégal chez Fortis Employee Benefits

